



SOMMAIRE

1) Caractéristiques techniques du service.....	5
1.1) Organisation administrative du service.....	5
1.2) Conditions d'exploitation du service.....	5
1.3) Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0).....	5
1.4) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels (non domestiques) au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement.....	6
1.5) Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité).....	6
1.6) Nombre d'abonnements par système d'assainissement.....	7
1.6.1) Répartition des abonnés par commune.....	7
1.7) Volumes facturés.....	8
1.7.1) Eaux claires parasites.....	8
1.8) Caractéristiques du réseau de collecte.....	10
1.8.1) Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées par système d'assainissement.....	10
1.8.2) Identification des déversoirs d'orages.....	10
1.9) Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	11
1.9.1) Traitement des effluents : capacité théorique.....	11
1.9.2) Prescriptions de rejet (ou arrêté préfectoral pour la station).....	11
1.9.3) Performances mesurées sur les lagunes.....	12
1.9.4) Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0).....	12
2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif.....	13
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	13
2.2) Prix du service de l'assainissement collectif.....	13
2.2.1) Redevance de modernisation des réseaux de collecte.....	13
2.2.2) Evolution du tarif de l'assainissement collectif.....	13
2.2.3) Prix du service au m3 pour 120m3 (D204.0).....	14
2.3) Recettes d'exploitation.....	14
3) Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif.....	14
3.1) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1) par système d'assainissement.....	15
3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2).....	16
3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	17
3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3).....	17
3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	17
3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3).....	17
4) Financement des investissements.....	17

SERVICE PUBLIC

D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement collectif pour l'exercice 2019 présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales



4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux 17

4.2) Etat de la dette 17

4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service 17

4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 18

4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 18

5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 18

5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L.115-3 du code de l'action sociale et des familles) 18

5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT 18

6) Statistiques diverses 19

Glossaire

Equivalent habitant (EH) : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours

DCO : Demande biochimique en oxygène

MES : Matières en suspension

NTK : Azote Kjeldhal

NGL : Azote global

Pt : Phosphore total

TMS : tonne de matière sèche

SISPEA : Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement

EPCF : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Indicateurs applicables en assainissement collectif à fournir dans le cadre du SISPEA

Indicateurs descriptifs des services

D201.0 : estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

D202.0 : nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

D203.0 : quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

D204.0 : prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Indicateurs de performance

P201.1 : taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

P202.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

P203.3 : conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P204.3 : conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P206.3 : taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

P207.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

P251.1 : taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

P252.2 : nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

P253.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

P255.3 : indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

P256.2 : durée d'extinction de la dette de la collectivité

P257.0 : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

P258.1 : taux de réclamations



1) Caractéristiques techniques du service

1.1) Organisation administrative du service

Le syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Fil regroupe les communes de Berzé la Ville, Berzé le Château, Milly Lamartine, La Roche Vineuse, Sologny et Verzé. Le service d'assainissement collectif regroupe donc 6 communes.

Les missions du service sont :

- Les prestations réalisées en régie sont essentiellement :
 - fonctionnement, surveillance et entretien des installations,
 - mise en service des branchements,
 - application du règlement du service,
 - facturation.

Concernant le renouvellement :

La collectivité prend en charge l'entretien et le renouvellement :

- des collecteurs,
- des branchements (partie publique du tabouret au collecteur),
- des ouvrages de traitements,
- des clôtures.

1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est géré en régie directe avec un technicien employé à temps plein. Les travaux d'entretien sont réalisés par les employés communaux ou, le cas échéant, par une entreprise après définition des besoins et consultation.

1.3) Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0)

Le service public d'assainissement collectif dessert 3 660 habitants.



1.4) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels (non domestiques) au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement

Un total de 7 autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques a été accordé par la collectivité. 6 autorisations de déversement concernent des effluents viticoles. La septième convention concerne une entreprise de micronisation de poudre pour l'industrie pharmaceutique avec un prétraitement interne à l'entreprise (décantation, filtration sur charbon actif, ajustement de pH et bêche tampon de 2 m³). Elle est raccordée à la lagune de La Roche Vineuse.

Système d'assainissement recevant les effluents	Nombre d'autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques avec autorisation de déversement formalisée	Nombre d'autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques avec convention spéciale de déversement
Lagune de La Roche Vineuse	4	0
Lagune de La Croix Blanche	1	
Lagune de Verzé Bourg	1	
Station d'épuration de PRISSE *	1	
Total	7	0

* La convention concernant Prissé a été signée après avis de la Commune de Prissé et de son exploitant.

Tous les titulaires d'autorisation de déversement sont facturés par le Syndicat (pas directement par l'Agence de l'Eau) et donc assimilés à des abonnés domestiques.

1.5) Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité)

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Convention	Export	Permanent	Commune de Prissé	Prise en charge des effluents du hameau de Somméry	29/02/2008	12

La collecte et la facturation aux abonnés sont assurées par le Syndicat de la Vallée du Fil, la commune de Prissé assure le transport et le traitement des effluents

Total des exportations d'effluents en 2019 (128 abonnés) : 12 265 m³.



1.6) Nombre d'abonnements par système d'assainissement

Nom du système d'assainissement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2018/2019
Abonnements								
Lagune de La Roche Vineuse	813	832	839	839	837	851	840	-1,29%
Nbre d'abonnements non domestiques (1)	0	0	0	0	0	0	0	
Lagune de La Croix Blanche	351	356	370	371	368	370	372	0,54%
Nbre d'abonnements non domestiques (1)	0	0	0	0	0	0	0	
Lagune de Verzé	165	167	171	176	179	175	175	0,00%
Nbre d'abonnements non domestiques (1)	0	0	0	0	0	0	0	
Lagune de Milly	136	137	138	141	143	142	142	0,00%
Nbre d'abonnements non domestiques (1)	0	0	0	0	0	0	0	
Lamarine	70	67	79	83	85	80	79	-1,25%
Nbre d'abonnements domestiques	0	0	0	0	0	0	0	
Lapaluic	29	28	28	28	29	32	32	0,00%
Nbre d'abonnements domestiques	0	0	0	0	0	0	0	
Filtre de Verzé	0	0	0	0	64	62	62	0,00%
Nbre d'abonnements non domestiques (1)	0	0	0	0	0	0	0	
Filtre des Hauts de Verzé	123	123	125	125	126	127	128	0,79%
Nbre d'abonnements domestiques	0	0	0	0	0	0	0	
STEP PRISSE (2)	1687	1710	1750	1763	1831	1839	1830	-0,49%
Nbre d'abonnements domestiques	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL								

(1) Etablissements facturés directement par l'Agence au titre des redevances pour modernisation des réseaux de collecte en 2011. Sont concernées les caves coopératives de Sologny et Verzé mais elles possèdent chacune un système de traitement individuel donc ne sont pas assujetties à la redevance d'assainissement.

(2) Station d'épuration qui n'est pas de la responsabilité du syndicat et qui reçoit les effluents de Somméry et environs

1.6.1) Répartition des abonnés par commune

BERZE LA VILLE	303
BERZE LE CHATEL	22
LA ROCHE VINEUSE	758
MILLY LAMARTINE	148
SOLOGNY	251
VERZE	348
Total des abonnés	1830



1.7) Volumes facturés

Volumes facturés [m³]	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 17/18
- aux abonnés domestiques	137 112	139 217	149 439	149 843	151 488	98 782	-34,79%
- aux abonnés non domestiques							
Total des volumes facturés	137 112	139 217	149 439	149 843	151 488	98 782	-34,79%

Sur 2019, la deuxième facture n'a pas pu être éditée pour les communes de Berzé le Châtel, Sologny et Verzé, ce qui explique l'important écart de volume.

1.7.1) Eaux claires parasites

Afin d'estimer les eaux claires parasites, deux calculs ont été faits :

- le premier est la différence entre le volume théorique correspondant aux abonnés raccordés à chaque système d'épuration (150l/j/EH) et le volume entrant mesuré lors de bilans 24 heures.

- Le second est basé sur le débit minimum mesuré lors des bilans 24 heures (en pleine nuit) multiplié par 24 heures

Le volume retenu correspond soit à la moyenne des deux méthodes soit à l'une des deux quand le résultat obtenu dans l'un des calculs est aberrant.



Val de l'Ille
Eaux & Assainissement



Val de l'Ille
Eaux & Assainissement

Installation	ANNEE 2019										V. retenu
	2014	2015	2016	2017	2018	2019				2019	
LA ROCHE VINEUSE	Méthode 1	98,4	51,12	179,48	91,2	127,2	3,25 x 24 = 78 m ³				78 m ³
	Méthode 2	56,6	31,1	21,6	24	35,4	372				111
LA CROIX BLANCHE	Méthode 1	98,4	51,12	179,48	91,2	127,2	3,25 x 24 = 78 m ³				78 m ³
	Méthode 2	56,6	31,1	21,6	24	35,4	372				111
VERZE BOURG	Méthode 1	19,2	41,5	43,25	9,6	51,35	0,45 x 24 = 10,8 m ³				10,8 m ³
	Méthode 2	27,8	27,8	43,25	9,6	51,35	142				10,8 m ³
MILLY LAMARTINE	Méthode 1	19,2	41,5	43,25	9,6	51,35	0,45 x 24 = 10,8 m ³				10,8 m ³
	Méthode 2	27,8	27,8	43,25	9,6	51,35	142				10,8 m ³
HAUTS DE VERZE	Méthode 1	19,2	41,5	43,25	9,6	51,35	0,45 x 24 = 10,8 m ³				10,8 m ³
	Méthode 2	27,8	27,8	43,25	9,6	51,35	142				10,8 m ³
VERZE LAPALUE	Méthode 1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	0,25 x 24 = 6 m ³				6 m ³
	Méthode 2	3,65	3,65	48,85	48,85	7,2	79				5,2
VERCHEZEUL	Méthode 1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	0,25 x 24 = 6 m ³				6 m ³
	Méthode 2	3,65	3,65	48,85	48,85	7,2	79				5,2

1.8) Caractéristiques du réseau de collecte

1.8.1) Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées par système d'assainissement

Nom du système d'assainissement	Type de réseau	Linéaire [km] 2019
Lagune de LA ROCHE VINEUSE	séparatif unitaire	19,029 km
Lagune de LA CROIX BLANCHE	séparatif unitaire	1,594 km
Lagune de MILLY LAMARTINE	séparatif unitaire	16,113 km
Lagune de VERZE BOURG	séparatif unitaire	0 km
Lagune de VERZE LAPALUE	séparatif unitaire	3,519 km
Filtre de VERZE Verchezeul	séparatif unitaire	0 km
Filtre des Hauts de VERZE	séparatif unitaire	5,644 km
STEP DE PRISSE (1)	séparatif unitaire	0 km
Réseau de Sommé	séparatif unitaire	3,220 km
TOTAL	séparatif unitaire	1,375 km
		3,872 km
		0 km
		3,466 km
		0 km
		56,238 km
		1,594 km

(1) Réseau de collecte de Sommé jusqu'aux points de livraison à la limite des communes de La Roche Vineuse et Prissé.

1.8.2) Identification des déversoirs d'orages

Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement

Nom du système d'assainissement	Type d'équipement	Localisation	Volume du dessableur	Population à l'amont du DO
Lagune de La Roche Vineuse	Déversoir d'orages	La Carjacques	6 m ³	135 Hab
	Déversoir d'orages	Avenue de la Gare		335 Hab
	Déversoir d'orages	Parking PL	1 m ³	110 Hab
	Déversoir *	Route de Clunay		

Le déversoir situé « Montée des Touziers » a été supprimé dans le cadre de la mise en séparatif de ce secteur.

- * Ce déversoir est un trop plein servant à protéger des débordements éventuels chez les particuliers en cas de mise en charge du réseau lors de fortes pluies compte tenu de la faible pente du réseau de type unitaire dans la traversée du Bourg.
- Pas de déversoirs sur les autres systèmes d'assainissement.



1.9) Ouvrages d'épuration des eaux usées

1.9.1) Traitement des effluents : capacité théorique

Nombre de stations : 6

Station	Commune d'implantation	Type de station	Capacité nominale [EH]	DBO5 kg/j	Débit m ³ /j
Lagune de La Roche Vineuse	La Roche Vineuse	Lagunage naturel	1800	108	270
Lagune de la Croix Blanche	Berzé la Ville	Lagunage naturel	750	45	113
Lagune de Milly Lamartine	Milly Lamartine	Lagunage Naturel	350	21	53
Lagune de Verzé Roujoux	Verzé	Lagunage Naturel	500	30	75
Filtre des Hauts de Verzé	Verzé	Filtre plantés de roseaux	210	13	32
Filtre de Verzé Verchizeuil	Verzé	Filtre plantés de roseaux	150	9	23
Lagune de Verzé Lapalue	La Roche Vineuse	Lagunage Naturel	120	7	18

1.9.2) Prescriptions de rejet (ou arrêté préfectoral pour la station)

INSTALLATION	Date du récépissé	Milieu récepteur	Concentration point de rejet DBO5 (mg/l)	rendement % DBO5	rendement % DCO
LA ROCHE VINEUSE	16/02/1999	Le Fil (puis Petite Grosne)	35	60	60
LA CROIX BLANCHE	28/09/2004	Le Fil	35	60	60
VERZE BOURG	28/12/1998	Le Talenchant	35	60	60
MILLY LAMARTINE	16/02/1999	Le Fil	35	60	60
HAUTS DE VERZE	09/12/2014	Le Talenchant	25	91	91

1.9.3) Performances mesurées sur les stations d'épuration

STATION	BILANS	DBO5				DCO							
		Entrée en mg/l	Sortie en mg/l	Rendit	Charge en kg/j	Entrée en mg/l	Sortie en mg/l	Rendit	Charge en kg/j				
LA ROCHE VINEUSE	2B sortie non filtrée	140	9	93,86%	34,85	3,91	88,78%	1010	83	91,78%	227,55	10,38	95,44%
LA CROIX BLANCHE	1B sortie non filtrée	120	7	94,17%	24,50	2,24	90,86%	295	42	85,76%	60,20	13,44	77,67%
VERZE BOURG	1B sortie non filtrée	340	6	98,24%	12,20	0,30	97,54%	966	46	95,24%	34,80	2,30	93,39%
MILLY LAMARTINE	1 test SAA			89,12%		1,85	84,84%		415	57,04%		20,75	40,37%
HAUTS DE VERZE	1 test SAA							546	234	57,14%			
VERCHIZEUIL	1B	290	5	98,28%	1,70	0,03	98,24%	677	33	95,13%	4,10	0,20	95,12%
VERZE LAPALUE	1B sortie non filtrée	520	18	96,54%	14,80	0,47	96,82%	1130	169	85,04%	32,20	4,39	86,37%
		68		86,92%		1,77	83,04%		315	72,12%		8,20	74,53%

STATION	BILANS	MES en mg/l		AZOTE en mg/l		PHOSPHORE en mg/l						
		Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie					
LA ROCHE VINEUSE	2B	685	91	86,72%	91,53%	81,5	18,4	77,48%	11,5	5,3	53,71%	
LA CROIX BLANCHE	1B	200	39	80,50%	69,00%	42,0	19,0	54,76%	4,1	2,9	29,27%	
VERZE BOURG	1B	660	82	87,58%	83,00%	91,0	18,0	80,22%	7,1	2,9	59,15%	
MILLY LAMARTINE	1 test SAA											
HAUTS DE VERZE	1 test SAA											
VERZE LAPALUE	1B	160	9	94,38%	93,00%	121,0	4,5	96,28%	12,0	13,0	-8,33%	
		1800	100	94,44%	94,93%	118,0	47,0	60,17%	17,0	6,7	60,59%	

* (entrée / sortie de 1^{er} bassin)

Les résultats ci-dessus correspondent aux bilans 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire sur l'année 2019. Les analyses sont faites sur des effluents filtrés en sortie sur les paramètres DBO5 et DCO. A compter de fin 2016, les analyses en sortie sont réalisées sur effluent filtré et non filtré. Dans le tableau, apparaissent les résultats (DCO) des tests réalisés par le SAA sur effluent non filtré. Les analyses sur effluent filtré sont réglementaires mais celles sur effluent non filtré représentent la réalité de ce qui est rejeté au milieu. Les rendements sont calculés sur les analyses en mg/l ainsi que sur les charges en entrée et sortie (en kg/jour), c'est-à-dire en tenant compte des volumes entrant et sortant, mesurés à l'occasion des bilans 24 h. Il n'y a pas eu de bilan en 2019 pour Milly et les Hauts de Verzé 4598 m.

1.9.4) Quantité de boues issues des ouvrages [t MS] (D203.0)

4 598 m³ de boues (à 12,7 % de siccité soit 583 946 kg de matières sèches) issus du 1^{er} bassin de la lagune de La Roche Vineuse ont été épanchés sur 30 parcelles agricoles autorisées dans le plan d'épandage.

Pas de boues extraites des lagunes du Syndicat en 2008, 2009, 2010, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 (phase d'accumulation).



Sur 2011 : environ 1000 m³ de botes curées à 25,8 % de siccité (soit environ 258 tonnes de MS) sur la lagune de la Croix Blanche. Les botes ont été régénées sur le site en 2012, pas d'évacuation.

2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs par délibération du 16 octobre 2013.

Il n'y a pas de frais d'accès au service, à la mise en service du branchement.

Le 7 juin 2012, le syndicat a mis en place la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif). Les montants forfaitaires sont fixés comme suit :

- maison individuelle : 650 € par maison
- Immeuble collectif : 688 € (actualisé au 01/01/2020)
- 250 € pour le 1^{er} logement
- 265 € (actualisé au 01/01/2020)

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés (Agence de l'Eau).

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

2.2) Prix du service de l'assainissement collectif

Le prix du service comprend une partie fixe ou abonnement et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable. Les compteurs sont relevés annuellement. Les abonnements sont payables d'avance semestriellement, et sont divisibles par mois en cas de démenagement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Un acompte est cependant mis en recouvrement en fin d'année sur la base de la moitié de la consommation de l'année précédente et le solde en juin, au vu du relevé du compteur.

(A compter du 1^{er} janvier 2020, la compétence assainissement est transférée à Mâconnais Beaujolais Agglomération qui est assujéti à la TVA. Les tarifs 2020 tiennent donc compte de la TVA à 10 %.)

2.2.1) Redevance de modernisation des réseaux de collecte

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Modernisation des réseaux de collecte	0,150 €	0,150 €	0,155 €	0,160 €	0,155 €	0,155 €	0,150 €	0,150 €

2.2.2) Evolution du tarif de l'assainissement collectif

Désignation	1-janv.-15	1-janv.-16	1-janv.-17	1-janv.-18	1-janv.-19	1-janv.-20	Variation
Abonnement [€/an]	84,0	78,0	72,0	72,0	72,0	66,0	-8,33%
Part Variable [€/m ³]	1,10	1,00	0,90	0,90	0,90	0,85	-5,56%
Redevance de modernisation des réseaux	0,155	0,160	0,155	0,155	0,150	0,150	0,00%



2.2.3) Prix du service au m³ pour 120m³ (D204.0)

Composante de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120m³) avec TVA à 10 % en 2020

	1-janv.-15	1-janv.-16	1-janv.-17	1-janv.-18	1-janv.-19	1-janv.-20	Variation
Abonnement	84	78	72	72	72	66	-8,33%
Part variable	132	120	108	108	108	102	-5,56%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,60	19,20	18,60	18,60	18,00	18,00	0,00%
Total HT	234,60	217,20	198,60	198,60	198,00	186,00	3,33%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : TARIF AVEC TVA EN 2020

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Prix du m ³ pour un usager consommant 120 m ³	2,030 €	1,980 €	1,950 €	1,955 €	1,810 €	1,655 €	1,655 €	1,650 €	1,705 €

2.3) Recettes d'exploitation

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés	277 852,04	319 953,16	153 929,50	270 134,28	270 548,13	224 062,64	-17,18%
Prime pour épurateur de l'agence de l'eau	20 905,96	16 934,85	35 239,97	16 567,04	8 231,00	7 748,33	-5,86%
Contributions d'autres services (communes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contributions au titre des eaux pluviales	0	0	0	0	0	0	0

Concernant la prime à l'épuration, 2 947,38 € ont été encaissés sur 2019 pour la lagune de La Roche Vineuse au titre de 2018. Par contre, seulement 4 800,95 € correspondent à l'exercice 2019. Il n'y a pas eu de versement pour Milly Lamarine (montant inférieur au seuil de versement) et La Roche Vineuse (pas de prime suite à plusieurs non-conformités).



2.4) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1) par système d'assainissement

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales

Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 18/19
Taux de desserte global	93.77 %	93.85 %	93.93 %	93.98 %	97.55 %	98.76 %	99.13 %	+ 0.37
LA ROCHE VINEUSE	99.51 %	99.52 %	99.53 %	99.53 %	99.53 %	99.64 %	99.64 %	0
LA CROIX BLANCHE	98.04 %	98.07 %	98.14 %	98.15 %	98.15 %	98.15 %	98.41 %	+ 0.26
MILLY LAMARTINE	95.77 %	95.77 %	95.83 %	95.92 %	95.97 %	95.97 %	95.97 %	0
VERZE BOURG	98.83 %	98.83 %	98.84 %	98.87 %	98.99 %	98.99 %	98.99 %	0
VERZE LAPALUE	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	0
VERZE VERCHIZEUIL	85.29 %	85.29 %	85.29 %	85.29 %	100 %	100 %	100 %	0
HAUTS DE VERZE					100 %	100 %	100 %	0
STEP DE PRISSE (hors syndicat)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	0



2.5) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

	Action effective (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A - Plan du réseau de collecte	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, DO,...) et les points d'autosurveillance du réseau	10	10
	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
B- Inventaire des réseaux	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
	Intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	5	3
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	15	13
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	15	13
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	10	10
	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, do,...)	10	10
	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
C- Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	10	10
	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau	10	10
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	10	0
	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans	10	0
TOTAL		120	94



2.6) Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Indice fourni par les services de la Police de l'Eau le 17 juillet 2020 : la collecte des effluents est conforme pour toutes les installations.

2.7) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)

Indice fourni par les services de la Police de l'Eau le 17 juillet 2020 : les équipements d'épuration sont conformes pour toutes les installations.

2.8) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Indice fourni par les services de la Police de l'Eau le 17 juillet 2020 : les performances du traitement sont conformes pour La Croix Blanche, Verzé Bourg et les Hauts de Verzé et non conforme pour La Roche Vineuse et Milly Lamartine (MES, rendement), l'effluent étant peu chargé en entrée et plus chargé en sortie à cause des pluies les jours précédents (pour Milly, il s'agit du bilan 2018, il n'y en a pas eu en 2019).

2.9) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

100 % des boues issues du curage du 1^{er} bassin de La Roche Vineuse ont été évacués selon une filière conforme (épandage agricole).

3) Financement des investissements

3.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Nouvelle STEU La Roche	3 300 000 €	1 450 000 €	0 €

3.2) Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours de la dette au 31 décembre	120 446,49 €	89 840,14 €	64 443,89 €	45 166,14 €	32 862,23 €	20 086,80 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	39 430,51 €	35 249,35 €	21 432,46 €	13 837,68 €	13 837,68 €	13 837,68 €
dont en intérêts	6 103,13 €	4 642,53 €	2 154,71 €	1 533,77 €	1 062,25 €	1 062,25 €
dont en capital	33 327,38 €	30 606,82 €	19 277,75 €	12 303,91 €	12 775,43 €	12 775,43 €

3.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montant des amortissements	135 517,48 €	137 999,48 €	138 838,77 €	158 501,77 €	157 122,13 €	161 983,29 €



3.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

NEANT. Dissolution du Syndicat au 31 décembre 2019 en vue du transfert de compétence à Mâconnais Beaujolais Agglomération.

3.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

NEANT

4) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

4.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'abandon de créance	3	3	2	3	0	0
Montant des abandons de créance	3 210,55 €	2 499,95 €	147,64 €	3 151,46 €	0,00 €	273580 €
Versement à un fonds de solidarité						
Nombre de demandes repues						

4.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT

NEANT



5) Statistiques diverses

Année	Débordement d'effluents dans les locaux	Points noirs du réseau	Désobstructions du réseau	Réclamations écrites
2005	1	5 déversoirs d'orages (avec 3 fosses) sur La Roche Vineuse inspectés régulièrement	5	1 pour la mensualisation
2006	NEANT	idem	8	1 pour la mensualisation et 2 demandes d'exonération
2007	NEANT	idem	4	2 demandes de dégrèvement
2008	NEANT	idem	3	11 demandes : 2 pour prélevement ou mensualisation, les autres pour des dégrèvements
2009	NEANT	idem	2	7 demandes : 1 pour PRE, 1 pour un défaut de raccordement, 2 concernant des travaux et leur coût, les autres pour des dégrèvements ou les poursuites qui s'y rattachent
2010	NEANT	idem	4	8 demandes : 1 pour paiement de la taxe de raccordement, 1 pour un problème de PRE, 1 pour un défaut de raccordement, 1 pour un problème lié à l'eau potable, 2 concernant des dégrèvements et 2 problèmes liés à la facturation de la redevance
2011	NEANT	idem	5	16 demandes : 1 pour une erreur de PRE, 8 pour des dégrèvements, 7 concernant la redevance (problème de facturation suite à des départs)
2012	NEANT	idem	3	14 demandes : 1 pour des problèmes d'odeurs à la lagune de La Roche, 6 pour des demandes de dégrèvement, 7 pour des problèmes de facturation suite à des départs
2013	1	idem	1	12 demandes : 5 pour des demandes de dégrèvement, 4 pour des problèmes de facturation suite à des départs, 1 pour une remise gracieuse, 1 pour la mensualisation et 1 suite au décalage de la facturation
2014	1	idem	3	11 demandes : 9 pour des demandes de dégrèvement, 1 concernant les dégrèvements pour remplissage de piscine et 1 concernant le calcul de la redevance
2015	0	idem	2	3 demandes : 1 pour une demande de dégrèvement n'entrant pas dans le cadre du règlement et 2 concernant le calcul de la redevance
2016	0	idem	2	6 demandes : 4 concernant des annulations de redevance, 1 relative au système de facturation APP et SIA et 1 pour le paiement de la taxe de raccordement
2017	0	idem	2	17 demandes concernant des annulations de redevance
2018	0	idem	2	7 demandes concernant des annulations de redevance et une pour un clapet anti retour
2019	0	idem	1	6 demandes concernant des annulations de redevance et une pour une augmentation du délai de raccordement.